
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A ARC-SOUS-CICON - LE 05 OCTOBRE 2012

Présents : Tous les membres à l'exception de Mmes JOLIOT, MARGUET, VIENNET et Ms TYRODE, WARLET, HERGOTT, RUFENACHT, GAGELIN, LAITHIER et BOURDIN qui sont excusés.

Mme SANCEY-RICHARD remplace Mme DHOTE, Mme POURCHET remplace M. JEANNIER

I – PROPOSITION DE NOUVELLES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Président informe l'Assemblée que suite aux difficultés rencontrées tant financières qu'administratives dans la mise en œuvre du projet de la Maison de la Communauté, il est convenu d'y mettre un terme. Dès lors, diverses rencontres avec les maires ont permis de recentrer le débat et donc de cibler des besoins nouveaux en terme de financement d'équipements publics.

Cet abandon permet en effet de dégager un nouveau potentiel financier sur les budgets 2013/2014, équivalent à environ 30 € par habitant. Il rappelle qu'une réserve est toutefois affectée à l'amélioration des conditions d'accueil des Bureaux à Montbenoit.

A cet égard, trois projets sont déjà émergents :

- Le groupe scolaire intercommunal du secteur bas
- L'agrandissement de l'unité de vie de Gilley
- L'aménagement du parking du Crêt Moniot

Les consultations se poursuivent sur les secteurs qui connaissent davantage de difficultés à voir se concrétiser des projets intercommunaux.

II – SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS

M. le Président expose à l'Assemblée que le sujet est à nouveau à l'ordre du jour, compte-tenu des évolutions proposées par Ch. BOUDAY.

La dernière version des statuts contient en effet trois dispositions nouvelles, auxquelles notre E.P.C.I. est attaché depuis le départ :

- l'inscription d'un débit minimum du Doubs à Ville-du-Pont : 500 l/seconde
- le caractère prioritaire des travaux du barrage de Oye et Pallet
- l'allègement des frais de structure

Avant de passer au vote, M. COUTAL informe de la volonté de la Communauté de Communes du Mont d'Or de s'associer à la démarche, sachant que la Communauté de Communes du Larmont et celle de Frasne-Drugeon ont pour leur part validés les statuts ; il insiste par ailleurs sur le fait de notre représentativité effective au sein de cette structure, afin d'être vigilant quant aux potentielles dérives financières.

Sur ces bases, M. le Président soumet la question au vote dans les termes suivants : l'Adhésion ou non au Syndicat dans les conditions actuelles.

OUI : 22 voix

NON : 7 voix

Abstention : 1 voix

Après avoir rappelé à l'Assemblée les termes de la délibération du 29 juin dernier qui validait ainsi que la démarche de transfert de compétences engagée début juillet. M. COUTAL informe de l'incident administratif de l'été, puisque les dispositions financières figurant dans le projet de statuts ont été invalidées par les services préfectoraux ; la procédure a donc été suspendue momentanément.

C'est la raison pour laquelle, le projet de statuts modifié est à nouveau présenté au vote ainsi que la délibération corrigée. Il est à noter que seuls les E.P.C.I. engagés à hauteur de 10 €/an/habitant deviennent membres fondateurs du Syndicat Mixte, les autres E.P.C.I. comme Montbenoit y seront associés dès la création effective de la nouvelle structure. Les élus présents, moins une abstention, valident cette modification. La procédure d'extension de compétences communales au profit de la Communauté est donc à reprendre.

IV – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Bien que les compétences de la Communauté en la matière soient relativement morcelées, M. COUTAL souhaite porter à connaissance des élus diverses informations

S'agissant du Service Public d'Assainissement Non Collectif : Il informe des obligations de contrôle à échéance de fin décembre 2012. A cet égard, il rappelle que le S.P.A.N.C. créé à l'échelle communautaire en 2006 n'a exercé que la seule mission de contrôle des Installations neuves et quelques rares fois, les Installations réhabilitées.

Suite aux relances régulières des services de la D.D.T., M ; le Président s'interroge quant au mode opératoire à retenir pour être le plus pertinent et coller au mieux à la réalité locale !

Sachant que notre territoire comporte environ 500 Installations Non Collectives relativement éparses, la mission semble vaste ; d'autant plus que de nombreuses installations peuvent « a priori » être considérées comme non-conformes .

S'agissant du Service Public d'Assainissement Collectif : est évoqué, dans un premier temps, la question de la facturation de la Redevance aux usagers équipés de citerne, mais qui rejettent néanmoins leurs effluents dans le réseau public. Se pose en effet, un problème d'équité en terme de coût du service puisque ces rejets ne sont pas quantifiables.

Après débat, il est proposé un recensement préalable par les communes des usagers dont la consommation s'avère relativement faible : soit 20 m3 par habitant pour fin novembre 2012.

Sur cette base, un courrier d'explication sera adressé à l'utilisateur considéré comme tel : est-il équipé d'un récupérateur, bénéficie-t-il d'une source ?

Pour terminer, le Président évoque la compétence Traitement et la question déterminante de l'avenir de la station d'Épuration de Ville-du-Pont, qui dépasse régulièrement ses capacités de traitement. Une réflexion doit être finalisée pour trouver une solution alternative, en y associant des Coopératives fromagères puisqu'elles représentent 40 % des effluents traités

- **S'agissant du Service Public d'Assainissement** : il est proposé une reconduction des tarifs sur la base de l'année 2012, dans la mesure où les Budgets parviennent à l'équilibre.

Compte-tenu des enjeux à venir, il convient de maîtriser les coûts dans la mesure du possible

- **S'agissant des Redevances de Ski de Fond** : Haut-Doubs Nordique propose une augmentation de 2 € pour l'ensemble des forfaits Massif du Jura et Nationaux.

La carte locale canton de Montbenoit, dont le tarif est fixé localement reste à 40 euros.

Il est par ailleurs proposé un tarif séance 2 jours consécutifs Adulte & jeune pour un tarif respectif de 10 et 5 €

Avant de conclure le débat, la question des **tarifs de la Taxe de Séjour** est évoquée. Dans une idée d'harmonisation des tarifs avec nos voisins, une augmentation des nuitées pour les Chambres d'Hôtes, gîtes et Hôtels 2 * est proposée sur une base de 0.50 €

Bien qu'en diminution, le parc actuel d'hébergements est de relative bonne qualité et justifie cette évolution.

Les élus présents réservent une suite favorable à cette proposition d'augmentation.

VI – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

Concernant la réflexion préalable en terme de **S.C.O.T.** : le dossier progresse à petit pas et les nombreuses réunions suscitent diverses interrogations en terme de devenir de notre territoire. M. le Président rappelle néanmoins qu'un vote quant à l'adhésion interviendra dans les 6 mois.